



PSC : Pourquoi dénoncer l'accord ?

La réforme de la protection sociale (l'accord en santé du 26 février 2022 et l'accord en prévoyance du 20 octobre 2023) oblige les employeurs publics à prendre en charge pour la santé 50 % des cotisations du panier de soins sous condition d'adhésion à des contrats collectifs obligatoires, en convergence avec ce qui existe dans le privé.

Depuis la signature de l'acte d'engagement et la notification du marché public, le ministère des Finances persiste et signe. Il refuse obstinément de communiquer, en toute transparence, et comme prévu dans l'accord signé le 21 juin 2024 par toutes les organisations syndicales, les éléments permettant d'expliquer le choix de l'opérateur Alan et un rapport d'analyse complet.

De surcroît, le ministère et notre direction générale se font les VRP d'Alan et de la GMF en mettant en avant à longueur de message et de communication le fait qu'il faut adhérer à Alan.

En cette fin octobre, l'ensemble des agent.es de la DGFIP sont en galère pour opter pour une couverture santé et prévoyance, dans la précipitation, sans aucune aide l'administration, avec des permanences accessibles à quelques-un.es, pendant les vacances scolaires. Le site internet de la GMF-Vivinter est en rideau depuis plusieurs jours. Bref, les inquiétudes envers les prestataires complaisamment choisis par le ministre des Finances se justifient de jour en jour : l'arrivée de Alan et de la GMF-Vivinter au ministère à la place de nos mutuelles historiques, au-delà de l'appréciation négative que nous pouvons avoir sur ces sociétés à but lucratif commencent sous les plus mauvais auspices maintenant que l'on rentre dans le concret.

Le travail des négociateurs à tous les niveaux de la CGT et des autres organisations syndicales a permis d'améliorer grandement les accords initiaux proposés par les administrations. Ces améliorations portent sur la couverture santé et prévoyance pour tous les agents du ministère. Cependant force est de constater l'arrivée de nombreux groupes assurantiels spéculatifs et guidés avant tout par le profit à tout prix. **Les négociateurs ont travaillé à l'amélioration du panier de soins santé, des garanties en prévoyance et pour mettre en place une solidarité intergénérationnelle. Mais ils n'ont pas pu intervenir dans le choix des opérateurs une fois que le cahier des charges a été mis en place. Le ministère a décidé seul !** Ces choix d'opérateurs présentent des risques importants d'augmentation des coûts dans les prochaines années. À ce stade, les avis des différentes organisations syndicales divergent sur le sujet : certaines soutiennent ouvertement l'accord, d'autres font jusque là mine de s'opposer.

Pour la CGT, il s'agit avant tout de trouver une solution pour protéger au mieux et au meilleur prix possible les agents, tout en leur assurant une couverture sociale faite par des mutuelles qui ne cherchent pas uniquement le profit, à spéculer sur notre santé. Si de nouvelles négociations ont lieu grâce à la dénonciation de l'accord de juin 2024, alors, fortes de leur expérience précédente, les organisations syndicales pourront demander de meilleures conditions pour les agent-es sur la complémentaire santé, comme sur la prévoyance, tout en évitant de se retrouver entre les mains d'un opérateur à but « très » lucratif. Avant la mise en place de ce possible nouvel accord, l'ancien continuerait.

La fédération CGT Finances s'est rapprochée des autres fédérations pour en discuter avec elles. Cette volonté de dénoncer l'accord PSC ne s'arrête pas à notre champ ministériel puisque le sujet va aussi être évoqué au niveau de la CGT Fonction publique d'État (UFSE), relativement à l'accord fonction publique.

La CGT du ministère en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique qui subi également le prestataire ALAN pour la PSC, nous a alerté de l'augmentation des tarifs après seulement un an d'adhésion. Les documents en leur possession préconisent une hausse pouvant aller jusqu'à +4% pour le panier de base et +14 % pour les options. Il est bien évidemment à craindre que les agents et agentes du ministère subissent le même sort dès 2027. C'est TOTALEMENT INADMISSIBLE !

La CGT Finances publiques demande au ministère de revoir sa copie. Les personnels de la DGFIP n'ont pas à enrichir des assurances privées. C'est pour cette raison que la Fédération des Finances CGT demande aux autres organisations de dénoncer, avec elle, l'accord signé en 2024, comme le prévoit le code de la Fonction publique.

La CGT Finances publique est favorable au 100 % Sécurité sociale. En ce sens, elle n'accompagnera pas cette prise de pouvoir des amis de Macron sur notre protection sociale complémentaire, quelles que soient les avancées obtenues au cours de la négociation de l'accord. Ce serait signer l'arrêt de mort de la mutualité aux Finances !

Une régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !